CHESNEAU
& ASSOCIES AUDIT EXPERTISE CONSEIL

Claudine BORE
Jean-Claude PIONNEAU
Jean-Christophe PIERRES
Frédéric PLOQUIN
Sébastien VIALATTE

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Guillaume GERFAULT
Expert-Comptable associé

ARC GROUP

Société à responsabilité limitée au capital de 950 000 euros

Siège social : 366 Ter rue de Vaugirard - 75015 PARIS

RCS PARIS : 820 872 810

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

34 rue du Carteron
BP 91214
49312 CHOLET CEDEX
Tél. 02 41 65 10 68
cabinet@chesneauetass.com
www.chesneauetass.com

Cabinet Gérard Chesneau et associés – SAS au capital de 182 400 €
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Région Pays de Loire
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale d'Angers
RC ANGERS B 319 013 934 - N° TVA intracommunautaire FR 44 319 013 934

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société ARC GROUP, Société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

A l'Associé Unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce par décision de l'Associée Unique en date du 13 février 2026, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2025 font apparaître un résultat net de 1 518 015 euros et des capitaux propres d'un montant de 4 931 478 euros.

- Les décisions de l'Associé unique du 16 décembre 2025 approuvant les comptes de l'exercice au 30 juin 2025 ont entièrement affecté le bénéfice de 1 518 015 euros aux autres réserves.

- L'actif net de la société au 30 juin 2025 s'établissant à 7 875 144 euros est constitué à hauteur de 4 128 566 euros par des « Participations financières », à hauteur de 2 258 811 euros par des « Disponibilités » et à hauteur de 448 685 euros par des « Valeurs Mobilières de Placement ». Ces éléments ne présentent aucun indice de perte de valeur complémentaire depuis l'exercice clos au 30 juin 2025.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Fait à CHOLET

Cabinet CHESNEAU & Associés
Commissaire à la transformation

Signé par Guillaume Gerfault
Le 3 avr. 2026

GERFAULT Guillaume

doc_nv7r
tx_xZGOJA6BPJ4b

Guillaume GERFAULT
Commissaire aux comptes